

C-08-12-2025/18



et par délégation  
Directrice Générale  
des Services  
Marie-Odile GESLIN

Envoyé en préfecture le 12/12/2025

Reçu en préfecture le 12/12/2025

Publié le 15/12/2025

SLOW

ID : 027-242700276-20251208-C08122025\_18-DE

Département

EURE

Arrondissement

EVREUX

Canton

CONCHES

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CONCHES

### EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

#### DU CONSEIL DU 8 DECEMBRE 2025

Nombre de délégués en exercice :	44
Nombre de présents :	32
Nombre de votants :	32
Date de Convocation :	01/12/2025

*L'An Deux Mil Vingt-Cinq, le Huit Décembre, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Conches, légalement convoqué, s'est réuni à Conches en Ouche*

#### ETAIENT PRESENTS

Monsieur Jérôme PASCO, Président,

Mesdames Sophie LEMEZ, Pascale BUREAU, Claire LACAMPAGNE-CROCHET, Monique JEAN, Danielle JEANNE, Sandrine BLONDEAU, Nielle GAUTHIER, Elise COUTURIER, Jeannick LAPEYRONNIE,

Messieurs David SIMONNET, Didier MABIRE, Thierry PINARD, Denis CAVELIER, Olivier RIOULT, Denis LEBLOND, Gérard THEBAUD, Bruno FRICHOT, Hubert LAMY, Christophe DUFLOT, Marc GARREAUD, Jean-Daniel GUITTON, Jean-Claude DUFOSEY, Ghislain HOMO, Christophe CAPELLE, Thierry LOTHON, Didier BAGOT, Marcel SAPOWICZ, Jacques HAPDEY, Max RONGRAIS, Dany BOUVET

Monsieur Nicolas MARTIN représentant Monsieur Stéphane GUERIN

#### ETAIENT ABSENTS EXCUSES

Mesdames Agnès TREGOUET, Christine CHEHU, Laurence CLERET, Sophie JEHENNE

Messieurs Christian GOBERT, Jean-Jacques CHEVALIER, Jérôme BRUXELLE, Serge BOURLIER, Philippe LEFORT, Bruno LEVEQUE, Jacques FAUVEL, Gérard MORIN

Secrétaire de Séance : Madame Danielle JEANNE

#### Objet : TRAVAUX DE VOIRIE – PROGRAMME 2026-2028 : Marchés

Monsieur Max RONGRAIS indique que les marchés de travaux de voirie arrivant à échéance, une consultation a été lancée selon la procédure adaptée ouverte, soumise aux dispositions des articles L2123-1 et R2123-1-1° du Code de la Commande Publique.

Il a été retenu la forme de l'accord cadre avec maximum, en application des articles L2125-1-1°, R2162-1 à R2162-6, R2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande Publique, avec émission de bons de commande. La durée initiale est fixée à douze mois, le marché comprenant une clause de reconduction tacite de deux fois.

*L'accord-cadre est divisé en trois lots :*

LOT	DESIGNATION	MONTANT MAXIMUM POUR CHAQUE PERIODE
01	Travaux de voirie	400 000,00 € H.T.
02	Réalisation d'enduits superficiels d'usure	40 000,00 € H.T.
03	Réalisation d'enrobés coulés à froid	30 000,00 € H.T.

*Les critères d'attribution sont les suivants :*

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60.0
2-Valeur technique	40.0
2.1-Programme de réalisation : méthodologie, notamment en terme de sécurisation du chantier, signalisation, procédés de contrôle des quantités mises en œuvre ...	25.0
2.2-Moyens humains (nombre et compétences),et matériels mis à disposition pour l'exécution dans les règles de l'art et dans les délais prescrits	15.0

*Un avis d'appel public à la concurrence a été inséré au BOAMP sous la référence 25-110278, publié le 3 Octobre 2025 ainsi que sur le profil acheteur.*

*Sur ce dernier, 42 retraits du dossier de consultation ont été identifiés. 13 offres ont été remises :*

#### **LOT N°1 – TRAVAUX COURANTS DE VOIRIE (HORS ECF et ESU)**

- 1- Entreprise VIAFRANCE
- 2- Entreprise GUERIN TP
- 3- Entreprise COLAS IDFN Agence Val de Reuil

#### **LOT N°2 – REALISATION D'ENDUITS SUPERFICIELS D'USURE**

- 1- Entreprise VIAFRANCE
- 2- Entreprise GUERIN TP
- 3- Entreprise COLAS IDFN Agence Val de Reuil
- 4- ATURA TP

#### **LOT N°3 – REALISATION D'ENROBES COULES A FROID**

- 1- Entreprise PROBINORD
- 2- Entreprise ENROPLUS
- 3- Entreprise IRTP
- 4- Entreprise COLAS
- 5- Entreprise EUROVIA
- 6- Entreprise FIXING TPS

Après analyse et classement au vu des critères d'attribution définis au règlement de consultation, les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ **Décident** de déclarer l'offre de la Société GUERIN TP au titre du lot n° 1 irrecevable. Suite à une offre anormalement basse, des précisions ont été demandées pour justifier les prix et aucune explication n'a été fournie.

↳ **Arrêtent** le classement des offres, selon le détail suivant :

**LOT N°1 – TRAVAUX COURANTS DE VOIRIE (HORS ECF et ESU)**

- 1- Entreprise VIAFRANCE
- 2- Entreprise COLAS IDFN Agence Val de Reuil

**LOT N°2 – REALISATION D'ENDUITS SUPERFICIELS D'USURE**

- 1- Entreprise GUERIN TP
- 2- Entreprise VIAFRANCE
- 3- Entreprise ATURA TP
- 4- Entreprise COLAS IDFN Agence Val de Reuil

**LOT N°3 – REALISATION D'ENROBES COULES A FROID**

- 1- Entreprise PROBINORD
- 2- Entreprise COLAS
- 3- Entreprise ENROPLUS
- 4- Entreprise EUROVIA
- 5- Entreprise FIXING TPS
- 6- Entreprise IRTP

↳ **Décident** d'attribuer les marchés aux entreprises suivantes dont les offres se révèlent les mieux-disantes :

- Lot n° 1 : Entreprise VIA France
- Lot n° 2 : Entreprise GUERIN TP
- Lot n° 3 : Entreprise PROBINORD

↳ **Autorisent** Jérôme PASCO, Président, ou en son absence Max RONGRAIS, Hubert LAMY ou Laurence CLERET, Vice-Présidents, à signer les marchés considérés ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

*AINSI DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE ET SIGNÉ APRÈS LECTURE.  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME*

Conches, le Onze Décembre Deux Mil Vingt-Cinq

